REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/° 66 DU 1/1 JUIN 2025 PORTANT REVOCATION DE CERTAINS OFFICIERS DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/27 du 09 décembre 2021 portant Modification de la Loi Organique n°1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/02 du 17 janvier 2022 portant Modification de la Loi n°1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/176 du 21 juillet 2021 portant Modification du Décret n°100/082 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Vu les dossiers administratifs et disciplinaires des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

DECRETE:

Article 1: Le Colonel de Police IGIRUKWIGOMBA Pie, OPN 0910 de la matricule, est révoqué de la Police Nationale du Burundi pour condamnation définitive à une peine privative de liberté supérieure à six (6) mois.

Article 2 : Le Colonel de Police NTIBAMFASHE Désiré, OPN 1127 de la matricule, est révoqué de la Police Nationale du Burundi pour cause de désertion à l'extérieur du pays.

est & my

Article 3: Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Article 4:

Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour

de sa signature.

Fait à Gitega, le // juin 2025

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, LE PREMIER MINISTRE,

Gerváis NDIRAKOBUCA Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,

Martin NITERETSE.